V.I.E. DE L'EAU : Var Inondations Écologisme
Hôtel de ville – n° 1 rue de la République – 83210 SOLLIES-PONT
varinondations.com – 06.84.34.18.89 – contact@varinondations.com
tresoriere@varinondations.com – 06.86.64.20.77

Demande de correctif avec complément d'interventions

1. **Avis de la Commission Locale de l'Eau sur le dossier d'autorisation environnementale - Navette toulonnaise - Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur**

Madame Josette Fays intervient sur un avis formulé par la CLE précédemment concernant le projet des Bormettes, elle indique que l'avis défavorable de l'association « V.I.E de l'Eau » a été annexé à l'avis rendu par la CLE et que cet avis ne figurait pas dans le dossier d'enquête publique lorsqu'elle s'est rendue à l'une des permanences de l'enquête publique. Elle demande que les remarques transmises par les membres de la CLE puissent au moins être résumées dans l'avis formulé par la CLE et pas seulement mentionnées en annexe.

Relevant pour l'avis du projet des Bormettes : 11 votants sur 40, elle demande d'inscrire à l'avenir le nombre des votants ainsi que le nombre de membres total de la CLE.

2. **Bilan d'activités 2024– *par le smbvg***

Action 5-1 du PAPI : Réduction de vulnérabilité du bâti à usage d'habitation

Monsieur Jean-François Ledoux prend la parole pour indiquer qu'une personne sur Méounes a déposé un dossier de demande de subvention pour l'installation d'un batardeau depuis un moment mais qu'elle n'a jamais eu de réponse concernant sa demande.
Madame Châu Chrétien propose à celui-ci de transmettre les informations et coordonnées à l'issue de la réunion pour donner suite à cette demande.

Pour les annexes d'habitation, les travaux de réduction de vulnérabilité sont à présent pris en charge et la Métropole TPM vient de prendre un arrêté pour une prise en charge à 100% en faveur des communes de Hyères et de la Crau (PAPI Gapeau).

Madame Josette Fays intervient sur cette nouvelle prise en charge financière par la MTPM et remercie Monsieur le Président Jean-Pierre Giran, qui après études juridique et financière, a répondu favorablement à la sollicitation de l'association. Elle indique que peu de travaux à la suite des diagnostics sont réalisés par manque de moyens financiers des particuliers.

Elle demande si le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau pourrait envisager de procéder comme la MTPM à une prise en charge financière complémentaire.
Monsieur Patrick Martinelli le syndicat n'a pas vocation à prendre cette décision ce sont les communauté de communes ou EPCI.

Madame Josette Fays A l'Oratoire, l'aléa a été réduit par l'aménagement du Muât mais un autre aléa est à prendre en compte : la brèche dans la digue de la ZEC. Les enjeux relatifs à l'aléa de brèche sont importants et il convient de qualifier la probabilité de cette défaillance.
Monsieur Patrick Martinelli demande si la brèche est en amont ou en aval ?
Madame Josette Fays n'étant pas ingénieur hydraulicien il faut poser la question à notre expert.